

GUIDE DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE MERCATEL

Tarifs de location au 1^{er} janvier 2020

		<u>Habitants de Mercatel</u>	<u>Extérieurs</u>
Salle (cuisine comprise)	1 journée	200 €	400 €
Salle (cuisine comprise)	2 jours	300 €	600 €
	Par jour supplémentaire	80 €	160 €
Réception de courte durée (cuisine comprise)		100 €	200 €
Location de la St Sylvestre (2 jours)		600 €	
Vaisselle (par personne)	: 0,80 € (assiettes, verres, couverts...)		
Le verre en plus ou à part	: 0,08 €		
Lave-vaisselle	: 40,00 €		

CHARGES

- Remboursement de la vaisselle cassée au prix de remplacement
- Frais de nettoyage, à votre demande ou si le nettoyage n'a pas été fait correctement (voir point 5 ci-dessous) : 6 fois le montant horaire du SMIC + 33% de charges (81 € au 01/01/20)

Chèque de CAUTION : 555 €

Marche à suivre pour louer la salle

1. Passez au secrétariat de Mairie (Mardi 18h-19h ; Mercredi 14h-15h ; Jeudi 11h00-12h00 ; 18h30-19h30) pour réserver à la date souhaitée.
2. Un bon de réservation vous sera après versement de 50% du prix de la location (chèque à l'ordre du Trésor Public).
3. **Un MOIS avant la date de location**, toujours au secrétariat de mairie, un contrat de location est établi avec vous, indiquant notamment le nombre de tables, couverts, etc... que vous souhaitez réserver. **Une attestation d'assurance responsabilité civile sera jointe** et vous déposerez un chèque de caution de 555 € qui ne sera pas encaissé.
En même temps vous déposerez également votre liste de vaisselle, ustensiles et plats souhaités afin que l'employée communale puisse préparer à l'avance.
4. La remise des clés a lieu à la salle le Vendredi à 17 heures (pour une location le samedi ou le week-end) ou le samedi à 17 heures (pour une location le dimanche). Un état des lieux est fait ainsi que le comptage de la vaisselle. Contactez M. Mastin au 06.43.03.69.35
5. Un état des lieux sera fait également à la fin de la location : le dimanche à 11 heures pour une location du samedi **ou** le lundi à 8 heures pour une location du dimanche ou du week-end.
La salle doit être rendue propre : Cuisine, WC, bar, **et les extérieurs**.
Nous ne fournissons pas les produits ménagers.
6. Enfin vous passerez le Jeudi suivant au secrétariat de mairie pour régler les charges et le coût éventuel de vaisselle cassée ou les dégradations. Le chèque de caution vous sera rendu.

Le Maire,
Philippe MASTIN